COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 08.06.2024

10/2024

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du préavis
relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 200'000.- à l'Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera (ASSIR) en faveur de travaux de rénovation du skatepark de Montreux

Président : Simon Lepêtre (PLR)

Membres : Yvan Aubord (PLR)
Yahya Berhili (DA)
Claude Byrde (PLR)
Carole Clavadetscher (SOC)
Mario Gori (SOC)
Dominik Hunziker (UDC) Absent(e) non excusé(e)
Antony Huys (SOC) Absent(e) excusé(e)
Pierangelo Rothenbühler (VER)
Yvon Welte (ML) Absent(e) excusé(e)

La Commission s'est réunie le mardi 21 mai 2024 à 19h00, à la Villa Mounsey.

La Municipalité est représentée par M. Caleb Walther accompagné de M. Gian-Franco Sentinelli, Chef du service domaines et bâtiments, sport, et de M. Julien Chevalley, Délégué au sport.

Trois commissaires sont absents.

M. Simon Lepêtre est confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

La séance débute avec une visite des lieux et une présentation du projet par les représentants de l'ASSIR:

- Stéphane Pilet, membre fondateur, président d'honneur, salarié de l'association sans droit de vote au comité;
- Julien Tricot, secrétaire général de l'ASSIR, membre élu du comité, bénévole pour l'association;
- Emmanuel Bonjour, secrétaire du groupe de travail, membre élu du comité, bénévole pour l'association;
- Steeve Brunisholz, président de l'ASSIR, membre élu du comité, bénévole pour l'association.

L'accent est mis sur certains éléments du préavis comme:

- l'historique de l'ASSIR, fondée en 1995;
- la fréquentation variée transgénérationnelle du skatepark;
- une pratique multisport avec du skate, de la trottinette, du vélo, du roller;
- le budget conséquent mais relativement modeste en comparaison des skateparks extérieurs construits dans les villes voisines;
- la disponibilité des lieux couverts et ouverts 6 jours sur 7;
- l'opportunité de faire l'un des meilleurs skatepark de Suisse qui offre la possibilité aux débutants

d'apprendre et aux experts de rêver des jeux olympiques;
- le rayonnement régional voir international de ce skatepark;
- son accessibilité depuis la gare;
- la durée d'exploitation, estimée au minimum à 5 ans.

L'ASSIR présente les lieux et les améliorations projetées: espace d'accueil, espaces débutants, espaces experts (voir l'illustration des zones en page 16 du dossier).

L'ASSIR rappelle les grandes lignes du budget:

- 200'000 CHF demandés à la Commune de Montreux (objet du présent préavis)
- 72'900 CHF du Fonds du Sport Vaudois (subvention cantonale accordée)
- 100'000 CHF de l'ASSIR (dont 26'700 CHF de bénévolat)
- 43'100 CHF de sponsoring dont 20'000 CHF assurés
- Total 416'000 CHF

Un commissaire demande quels sont les horaires d'ouverture.

- Fermé le lundi
- Ouvert mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 21h00
- Ouvert mercredi et samedi de 13h00 à 21h00
- Ouvert dimanche de 14h00 à 20h00

La séance se poursuit à la Villa Mounsay sans les représentants de l'ASSIR.

La Municipalité exprime son soutien au projet et souligne la particularité de cette infrastructure dont la gestion est assurée par une association et non par la commune.

La Municipalité rappelle l'existence d'un projet de construction d'un bâtiment administratif sur cette parcelle communale et souligne l'intégration possible d'un skatepark pour valoriser les niveaux inférieurs.

Un commissaire exprime son soutien au projet qui est en faveur du sport et de la jeunesse.

Un commissaire demande si ce genre de subventionnement sportif est une pratique régulière. La Municipalité confirme que d'autres infrastructures ont pu bénéficier d'un soutien communal comme les tennis de Territet sous la forme d'un prêt. Le boulodrome à Chailly, le snowpark aux Rochers de Naye et les sociétés de gymnastique sont également cités en exemple notamment pour l'acquisition de matériel.

Un commissaire demande s'il s'agit de la première subvention demandée par l'ASSIR. La Municipalité répond qu'à la construction du skatepark, l'ASSIR a bénéficié d'un soutien de 9 communes de la Riviera. Les communes voisines ont à présent construit des structures extérieures en béton.

Un commissaire demande si les locaux sont utilisables par d'autres associations. La Municipalité confirme que la décision revient à l'ASSIR qui accueille les demandes avec bonne volonté et cite en exemple le Ski Club Montreux Glion Caux, le sport scolaire facultatif et certains privés pour des manifestations comme le magasin de trottinettes en face du skatepark.

Un commissaire exprime son soutien au projet en soulignant la motivation des membres de l'association, la contribution du canton et la réputation du skatepark au niveau suisse.

Un commissaire exprime son soutien à cet investissement en soulignant la singularité de ce skatepark couvert qui peut rayonner régionalement, son accessibilité depuis la gare et sa construction en bois avec des éléments modulables.

Un commissaire demande si des précisions sont disponibles concernant l'aspect local des entreprises qui seront sollicitées. La Municipalité répond que les entreprises sollicitées seront suisse romande.

La parole n'est plus demandée.

La commission vote à l'unanimité le soutien au préavis.

La séance est levée à 19:58.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 10/2024 de la Municipalité du 26 avril 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 200'000.- à l'Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera (ASSIR) en faveur de travaux de rénovation du skatepark de Montreux

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accepter l'octroi d'une subvention d'un montant de CHF 200'000.- à l'Association de Soutien au Skatepark Intercommunal de la Riviera (ASSIR) en faveur de travaux de rénovation du skatepark de Montreux ;
2. d'allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2024 sur le compte No 170.3653 « subventions » pour CHF 200'000.- ;
3. de compenser cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte No 9281.180 « provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère public » ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes en rapport avec cet objet.

7 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Simon Lepêtre (PLR)